



Commune d'Escoville

Lotissement "Le Bois"

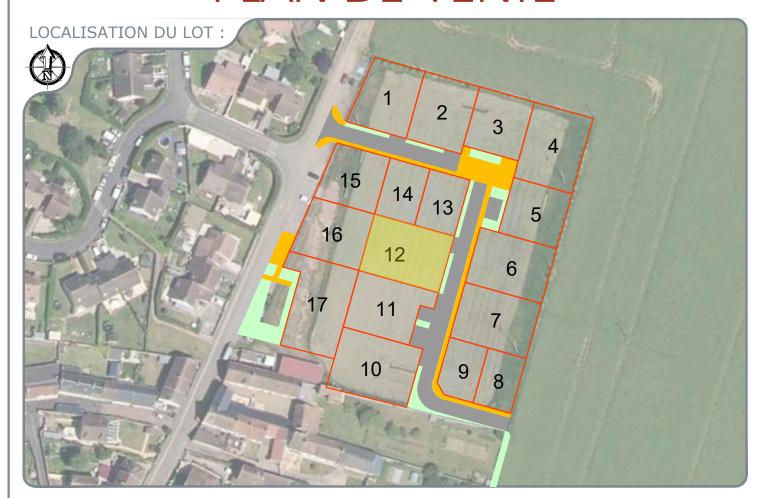
Permis d'aménager n° PA 014 246 22 D0001 déposé le 21 Février 2022 - En cours d'instruction

LOT n°

Superficie totale: \pm 595 m²

Cadastre: A n°373p

PLAN DE VENTE



Dossier n°: 2646-21 edoubras-copear 9, Place du Bras d'Or 14 130 Pont-L'Evêque

CAEN - Bureau secondaire 102 Ter, Avenue Henry Chéron 14 000 Caen Responsable : Guillaume Doligez FALAISE - Bureau secondaire 44, rue Georges Clémenceau 14 700 Falaise Responsable : Jean-Marc Pierrot ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 rue de la Paix
Place des Trois Croix - 61 200 Argentan

Modifications Date Etabli par 18.03.22 Plan de vente provisoire

Tél: 02.31.65.02.20 - Fax: 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr Successeurs de Genvais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BizET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
TVA Infracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

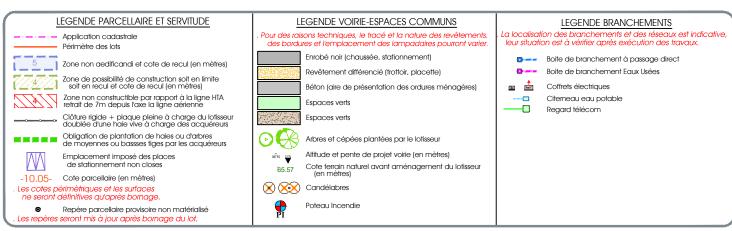
DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

	Nature de la limite Descriptif	ldentité du(des) propriétaire(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		'
			Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	le Géomètre-Exper soussigné
Limite NORD	Limite matérialisée par	M. M ^{me} ## n°##	##/##/202#	RE-EXPERT	
Limite SUD	Limite matérialisée par	M. M ^{me} ## n°##	##/##/202#		
	Limite matérialisée par	## n°## Ocumen	t Provis	Guillaume DOLIGEZ Jean-Marc PIERROT	
Limite OUEST		## n°##	##/##/202#	PONT L'EVEQUE - CAEN FALAISE - ARGENTAN Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr / www.amenageo.fr	
Limite EST	Limite matérialisée par	M. M ^{me} ## n°##	##/##/202#		
B : Plan	tes les limites ont été juridiquem de division joint. ou plusieurs limites n'ont pas ét				
ressé le 202#,			par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,		





- NOTA: La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
 - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
 - Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bomage des lots et l'établissement du D.M.P.C. Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
 - Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple,
 Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69,

 - Levé topographique en Septembre 2021